

GRAND CONSEIL			
Expédié le:	Session GC: 28-29.08.25		
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:	de l'enseignement, de l'éducation,		
Objet:	de la culture et du sport		
Copie à:	Annexes à disposition au SGGC		

C4166

GRAND CONSEIL

JUIL. 2025

Grand Conseil

Concerne : Non à l'exclusion des enfants frontaliers des écoles genevoises – Appel à la justice et à la dignité

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le 11 juin 2025, le Conseil d'État a décidé d'exclure dès la rentrée 2026 les enfants de frontaliers des écoles publiques genevoises.

Soyons clairs : cette décision ne vise pas une problématique administrative ou budgétaire. Elle s'attaque à des enfants. Des enfants majoritairement suisses, ayant grandi ici, scolarisés depuis la petite enfance, qui parlent, lisent, rêvent en se construisant dans un environnement genevois. Ils ont des amis, des enseignants qu'ils respectent, des parcours qu'ils suivent avec succès. Ils sont intégrés, investis et profondément attachés à notre canton.

Il s'agit de futurs citoyens, bientôt aptes à voter pour certains. Que retiendront-ils ? Qu'à 10 ou 12 ans, on les a exclus d'un système où ils réussissaient, car des adultes ont cédé à une logique comptable ou électoraliste ? Qu'une place méritée peut leur être enlevée par pur opportunisme politique ?

Alors, posons une question simple : Sommes-nous prêts à sacrifier leur stabilité, leur scolarité et leur équilibre sur l'autel de la planification budgétaire ?

Cette mesure est brutale, injuste et indigne. Elle viole les principes fondamentaux de notre démocratie :

- Le principe **d'égalité** : elle discrimine selon le statut des parents ;
- Le principe de **proportionnalité** : elle ignore les parcours individuels ;
- Le principe de **bonne foi** : des familles ont organisé leur vie autour de règles que l'on change du jour au lendemain ;
- Et surtout, **l'intérêt supérieur de l'enfant**, garanti par la Constitution suisse et la Convention internationale des droits de l'enfant.

Il est inacceptable que des enfants intégrés, équilibrés, réussissant dans leur environnement scolaire, soient punis pour des raisons administratives ou politiques. Ce n'est pas à eux de porter le poids d'un système mal anticipé ou sous-investi.

Et ne nous trompons pas de cible : les élèves frontaliers ne font que remplir des compléter des classes, ils ne volent la place de personne et ne créent pas de surcharge. Ce sont des enfants, rien d'autre.

Genève n'est pas un canton comme un autre. C'est un territoire transfrontalier, interdépendant, vivant au rythme d'un bassin binational. Les frontaliers y contribuent massivement : plus

de 700 millions de francs par an dans les caisses publiques. On ne peut accepter leur contribution économique tout en rejetant leurs enfants.

Ce que nous demandons est simple, juste, humain : que les enfants déjà scolarisés à Genève puissent terminer leur parcours ici, là où ils ont commencé à apprendre, à grandir.

Mesdames et Messieurs les Députés, il ne s'agit pas d'une querelle politique. Il s'agit de justice, dignité et humanité. Ne laissons pas des enfants suisses payer le prix d'une décision politique. Reconsidérons-la, et protégeons leur droit à l'éducation, à la stabilité et au respect.

Merci

Arwen Conod 

C4166

GRAND CONSEIL			
Expédié le:	Session GC: 28-29.08.25		
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:	enseignement, éducation,		
Objet:	Culture et sport		
Copie à:	Annexes à disposition au SGGC		



Collectif de parents d'élèves scolarisés
À l'École d'Athenaz
Collectif.parents.athenaz@gmail.com

**Grand Conseil de la République et canton de
Genève**
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Case postale 3974
1211 Genève 3

Date 11 juillet 2025
Concerne Décision du Conseil d'Etat du 11 juin 2025 d'exclure les élèves frontaliers dès la rentrée 2026
Contact Collectif.parents.athenaz@gmail.com

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous nous permettons de vous adresser, en pièce jointe, un courrier rédigé au nom du collectif de parents d'élèves de l'école d'Athenaz. Ce courrier fait suite à la décision du Conseil d'Etat du 11 juin 2025 d'exclure les élèves frontaliers du système scolaire genevois dès la rentrée 2026.

En accord avec Monsieur le Député Mathieu Jotterand, ce courrier vous est transmis afin qu'il puisse être lu ou relayé lors des prochaines sessions plénières du Grand Conseil prévues les 28 et 29 août 2025. Il vise à porter à votre attention les inquiétudes profondes des familles concernées par cette mesure et à solliciter un réexamen de la situation pour les enfants déjà intégrés dans le système scolaire genevois.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre attention à cette démarche citoyenne et restons à disposition pour tout complément d'information.
Avec nos salutations les plus respectueuses,

Collectif de parents d'élèves scolarisés
à l'École d'Athenaz

Annexe(s) : ment.